

Commission II – résolution : «Stratégies de communication»

Animée par la volonté de rendre la Francophonie populaire en la rapprochant des peuples, la XVIIIème Assemblée régionale Europe de l'APF, réunie à Monaco du 19 au 21 octobre 2005,

Considérant que l'appartenance à la Communauté francophone mérite d'être révélée au plus grand nombre car porteuse de valeurs et d'un projet politique essentiel ;

Considérant qu'au-delà du « faire connaître », il s'agit de renforcer et de développer le sentiment d'appartenance à une communauté qui se comprend et qui échange ;

Rappelant à cet égard que l'appartenance à la Francophonie s'exprime à travers des activités, des outils et des produits culturels tels que les médias écrits et audiovisuels, les événements pérennes en Europe et dans le monde (par exemple le Marché des arts du spectacle africain, FESPACO, Jeux de la Francophonie, Festivals du film francophone de Namur et d'Amiens, les Francophonies en Limousin, les Francofolies, les Déferlantes francophones de Cap Breton...) ou ponctuels (Année Senghor, les Francoffonies...) ou encore les multiples célébrations de la Journée internationale de la Francophonie (concours, jeux, actions éducatives...) ;

Saluant la vitalité de la création artistique et littéraire francophone ;

Considérant qu'une Francophonie vivante au quotidien dans la société, dans les lieux publics consoliderait la Francophonie des peuples ainsi que le sentiment d'appartenance à la Communauté francophone et contribuerait à la création d'une conscience collective ;

Considérant que dans le contexte actuel de mondialisation, il ne faut pas avoir peur d'inscrire la Francophonie dans une dynamique offensive ;

Consciente cependant des difficultés de percer le mur de l'indifférence médiatique pour faire connaître aux populations le rôle que la Francophonie joue en faveur de l'humanisme et de la démocratie, de la promotion et de la protection de la diversité culturelle et linguistique, du développement et de la solidarité ;

Soulignant le rôle essentiel que TV5, opérateur de la Francophonie, joue dans l'espace audiovisuel international et celui qu'elle doit jouer dans la médiatisation de la Francophonie ;

Sachant d'une part que la Francophonie ne peut qu'être globale et d'autre part, que la diversité culturelle n'est possible que si nos cultures sont fortes et innovantes, en d'autres termes que si chaque culture crée et produit des biens culturels attractifs de qualité ;

Persuadée qu'une préférence de circulation est nécessaire pour qu'existe et se renforce ce sentiment d'appartenance des peuples à la Francophonie ;

Soulignant en outre que la Francophonie moderne s'exprime aussi bien dans les secteurs du livre, du disque que dans ceux de la télévision et d'Internet et que le développement du marché des biens culturels renforcé par l'essor du numérique est exponentiel ;

Tenant à rappeler qu'il est de bon sens que l'appartenance à la Communauté francophone implique une responsabilité de chaque pays membre vis-à-vis de l'enseignement, de l'utilisation et de la promotion de la langue partagée ; il est tout aussi essentiel que chaque pays membre de la Francophonie agisse pour que le multilinguisme se développe en son sein ;

Se rappelant du rôle historique et précurseur des organisations et associations dans la diffusion et la promotion de la Francophonie ;

Considérant la mobilisation associative comme une composante essentielle du rayonnement francophone qui puise dans la société civile sa grande diversité et des forces nouvelles d'actions ;

Saluant les Directives portant sur les relations entre les instances de l'OIF et les OING, ONG et autres organisations de la société civile, adoptées par la Conférence ministérielle de la Francophonie réunie à Ouagadougou le 24 novembre 2004, à la veille du Xème Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernements ;

Soulignant la décision prise en 2005, à la Conférence des Présidents de l'APF Région Europe, réunie à Skopje, d'inscrire systématiquement à l'ordre du jour des Assemblées régionales et des Conférences des Présidents de l'APF Région Europe, le bilan des actions réalisées pour promouvoir la Francophonie, dans le pays ou la région que représente la section de l'APF organisatrice des réunions susdites ;

Félicitant la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles d'avoir pris l'initiative de faire réaliser une émission télévisée valorisant les travaux de la IIIème session du Parlement francophone des jeunes et de la XXXIème session de l'APF réunies à Bruxelles du 4 au 9 juillet 2005 ;

Invite les acteurs de la Francophonie à mener une politique de communication positive s'appuyant largement sur les médias grand public ;

Encourage le financement d'actions publicitaires valorisant les actions de la Francophonie en faveur des populations et de la jeunesse en particulier ;

Encourage les pays membres à agir ensemble pour que les grandes manifestations culturelles internationales laissent toute sa place à la diversité culturelle ;

Encourage les acteurs de la Francophonie ainsi que les pays membres à entreprendre des actions visant à renforcer et à développer le sentiment d'appartenance, notamment en constituant des noyaux francophones et en créant des indicateurs sans équivoque de la participation du pays à la Francophonie tels que l'action d'arborer à côté du drapeau national ou régional, le drapeau de la Francophonie dans les manifestations officielles ;

Emet un avis favorable au parrainage d'un événement de mondovision de la chanson qui s'adressant aux pays appartenant à la Francophonie permettrait à ceux-ci de participer et aux artistes de faire valoir leur culture et leur langue car il serait porteur à la fois de diversité et de solidarité ;

Demande dès lors à la section Monégasque de procéder aux évaluations nécessaires pour que soit favorisé la participation de chacun et de mettre en œuvre un tel projet ;

Demande à TV5 de relayer les grandes manifestations organisées par l'APF, par l'OIF ou ses opérateurs, d'organiser davantage des émissions et des débats sur la Francophonie, ses valeurs, son rôle dans le monde, de créer une émission de jeux valorisant la créativité langagière francophone ;

Considère en particulier comme une urgente priorité le financement du sous-titrage des émissions grand public diffusées par TV5 et interpelle, à cette fin, les gouvernements et donateurs concernés ;

Encourage la Francophonie à développer davantage la concertation entre les associations et les

pouvoirs publics afin de la rapprocher de la population.